



Commune de
SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

ARRÊTÉ N° 255 / 2026
Du 11 Juin 2026

**Objet : Arrêté de circulation - entraînement de vélo -
Ecole de St Firmin des Bois**

Le maire de la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ; (livre 1 – huitième partie : signalisation temporaire)
Vu la demande présentée par Madame Christine SENSAT-VUILLERMOZ, Directrice de l'école de Saint-Firmin-des-Bois, 1 rue de la mairie, 45220 ;
Considérant le souhait de l'école d'entraîner les enfants à effectuer des descentes en vélo en vue de leur sortie cycle le 18 juin 2026 ;
Considérant qu'en la circonstance il est nécessaire de prendre toutes les mesures de régulation de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité générale des écoliers et de l'ensemble des usagers de la voie publique, d'autre part,

ARRETE :

Article 1^{er} : VENDREDI 12 JUIN 2026, de 13h45 à 15h45, la rue de la mairie sera barrée à la circulation.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Bourdinières afin que le droit des riverains et l'accès à la mairie soient réservés durant les deux heures.

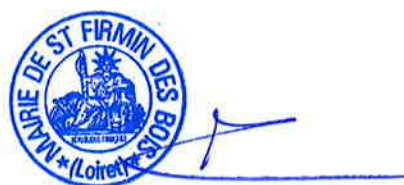
Article 3 : la mise en place de barrières et d'un panneau sera effectuée par la mairie. Des personnes équipées de gilet de sécurité seront placées au bas de la rue de la mairie.

Article 4 : une ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mme SENSAT-VUILLERMOZ, Directrice de l'école, M. BOUCHARD, Professeur des Ecoles
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Renard (Loiret)
- Service du SDIS




Fait à SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, 11 Juin 2026

Le Maire,
Francine DE WILDE



Mise en place de la déviation de la rue de la Mairie



-  Portion de la rue de la mairie barrée de 13^h45 à 15^h45
-  En provenance de Chuelles, Château-Renard : accès à la rue de la mairie par la RD36 puis VC20 rue des Bourdinières
-  En provenance d'Amilly, La Selle-en-Hermoy, accès à la rue de la mairie par la VC20, rue des Bourdinières

